

Prise de position d'industriAll Europe sur la révision du système d'échange de quotas d'émission

Final 05-02-2021

Document adopté par le 19^e Comité exécutif d'industriAll Europe
Réunion en ligne, 14-15 avril 2021 | 2021/122

Contexte

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, l'UE s'est engagée à devenir le premier continent climatiquement neutre d'ici 2050. Afin de mettre l'UE sur la voie de cet objectif, la Commission européenne a proposé de corriger à la hausse ses objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Le Conseil européen de décembre 2020 a approuvé la proposition de la Commission européenne de relever l'objectif de réduction d'au moins -40% à au moins -55% (par rapport aux niveaux de 1990) et d'inclure les émissions dues à « l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et la sylviculture » (UTCATF) dans l'objectif. Le Parlement européen est favorable à une réduction des émissions de l'UE de 60% à l'horizon 2030 sans inclure l'UTCATF. Les négociations sont en cours, et bien que la nature de l'objectif final soit encore inconnue, la révision de l'objectif de réduction des émissions de l'UE implique une révision de toute la législation climatique de l'UE. A cette fin, la Commission européenne devrait publier son paquet de mesures « Fit to 55 % » d'ici juin 2021.

Le système d'échange de quotas d'émission (SEQE) de l'UE qui couvre environ 40 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE générées par quelque 11 000 installations dans tous les Etats membres de l'UE, la Norvège, l'Islande et le Lichtenstein, ainsi que par les compagnies aériennes opérant au sein de ce groupe de pays, est et sera la pièce maîtresse de la politique climatique de l'UE. En conséquent, la révision à la hausse de l'objectif de réduction des émissions de l'UE d'ici 2030 requiert également une révision de la directive sur le SEQE. Les deux principales propositions de la Commission européenne concernant la réforme du SEQE de l'UE en rapport avec l'objectif de -55% portent sur son extension aux transports et aux bâtiments et sur la réduction du plafond.

Dans sa Communication « *Accroître les ambitions de l'Europe en matière de climat pour 2030 – Investir dans un avenir climatiquement neutre* », la Commission européenne considère l'extension du SEQE comme moyen de concrétiser d'une manière économiquement efficace l'objectif de 55 % de réduction des émissions et comme moyen d'augmenter les recettes pour les budgets d'Etat, qui peuvent ensuite être réinvestis dans l'économie. Les détails de la proposition d'extension du SEQE ne sont pas encore connus, mais selon la Commission européenne, « *un système d'échange des quotas d'émission élargi pourrait être mis en place en amont, au niveau des distributeurs de combustibles ou des entrepôts fiscaux* ». Dans le même document, la Commission identifie également une série d'enjeux, tels que les effets distributifs ou les questions de mise en œuvre.

En ce qui concerne le renforcement du plafond, l'objectif de -55 % ouvre d'abord un débat sur le « facteur de réduction linéaire » (FRL). Dans le cadre du Paquet Energie-Climat à l'horizon 2030 adopté en 2014, les émissions couvertes par le SEQE de l'UE doivent diminuer de 43% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2005. Pour atteindre cet objectif, le volume de quotas d'émission disponibles dans le système baisse de 2,2% chaque année. En vue du Paquet « Fit to 55 % », la Commission européenne n'a communiqué aucun chiffre concret quant à la révision de l'objectif du SEQE ou de la révision du FRL, même si ces deux mesures seront inévitables. Des mesures complémentaires – comme une réduction ponctuelle du plafond à l'occasion de la réforme de la Réserve de stabilité du marché, seront explorées également. Il convient de noter qu'entre 2005 et 2019, les émissions couvertes par le SEQE de l'UE ont diminué de 35% (33% pour l'UE-27 seule). Cette réduction est principalement due à une réduction de l'utilisation du charbon pour la production d'électricité (voir EEA, rapport SEQE 2020)¹.

La Commission européenne prépare actuellement sa proposition législative de révision du SEQE de l'UE dans le cadre du Paquet « Fit to 55 % ». L'objectif du présent document est de communiquer le point de vue d'industriAll European Trade Union sur cet important débat. Nous voulons encadrer une discussion globale qui soit cohérente avec la stratégie industrielle de l'UE et l'objectif du Pacte vert de rendre l'industrie de l'UE climatiquement neutre à l'horizon 2050².

Dans cette optique, nous pensons qu'il est important de souligner les éléments suivants :

- Les secteurs couverts par le SEQE de l'UE représentent quelque 7,5 millions d'emplois (5,9 millions dans industries à forte intensité énergétique et 1,5 million dans les secteurs de l'énergie) ;
- Ces secteurs sont également des fournisseurs majeurs d'autres secteurs économiques et sont d'une importance stratégique pour la prospérité de l'UE ainsi que pour l'« autonomie stratégique ouverte » de l'UE qui a été identifiée comme un objectif politique crucial à la suite de la pandémie ;
- La décarbonation ne se fera pas en vase clos, et nous sommes au milieu de la pire récession économique (-6,3% du PIB de l'UE en 2020 selon les données de la CE de février 2021) qui impacte les niveaux de production ainsi que les liquidités et les capacités d'investissements des entreprises ;
- De nombreux secteurs sont confrontés à des problèmes de concurrence et à des difficultés commerciales tels que le dumping, les surcapacités et l'absence de conditions de concurrence égales avec les principaux concurrents de pays tiers ;
- Des technologies innovantes compatibles avec la neutralité climatique commencent à voir le jour, mais leur déploiement industriel prendra du temps et nécessite des investissements massifs.

¹ Pendant la même période, les émissions des secteurs couverts par le « règlement sur la répartition des efforts » (transport routier, bâtiments, agriculture, petites installations industrielles, déchets) ont diminué de 10%.

² IndustriAll Europe a adopté une position globale sur l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050 en novembre 2019 : <https://news.industrial-all-europe.eu/p/position-papers>

1. Un paquet industriel climatiquement neutre

Le SEQE de l'UE ne fait pas la politique industrielle. Le système actuel de plafond et de commerce est la pièce maîtresse du cadre politique de l'UE pour décarboner l'industrie. Avec d'autres facteurs, le SEQE de l'UE a contribué à la réduction des émissions dans certains secteurs mais pas dans d'autres. Alors que les émissions liées à la production d'électricité ont baissé de manière significative depuis 2005, les émissions d'autres installations industrielles ont stagné³. Il y a plusieurs raisons à ces chiffres, mais de toute évidence, le cadre politique actuel n'a pas permis le déploiement des technologies innovantes nécessaires pour rendre l'industrie de l'UE compatible avec les objectifs de neutralité climatique à atteindre à l'horizon 2050. Même si des réformes du SEQE de l'UE auront un rôle à jouer (voir ci-dessous), une réforme du SEQE doit s'inscrire dans une stratégie industrielle plus large qui crée toutes les conditions fondamentales pour déclencher les mesures transformatrices nécessaires.

En novembre 2020, industriAll Europe a adopté une position sur la révision de l'objectif climatique de l'UE à l'horizon 2030, qui dresse un tableau plus complet de la réforme du SEQE⁴. Afin d'éviter tout changement perturbateur qui menacerait les chaînes de valeur industrielles et les emplois qui en dépendent, l'UE doit développer une feuille de route crédible vers un objectif de réduction des émissions révisé d'ici 2030. Le cadre pour les politiques de l'UE en matière de climat d'ici 2030 doit être source de transformations et non de perturbations. Il doit avant tout :

- Se fonder sur des analyses d'impact sectorielles approfondies pour éviter des objectifs irréalistes pour 2030 qui saperaient la base industrielle de l'UE⁵
- Établir des feuilles de route sectorielles pour 2050 en matière de « neutralité climatique » qui identifieront les besoins concrets de l'industrie pour faire face aux objectifs à l'horizon 2050 et aux objectifs intermédiaires en termes de développement technologique, d'infrastructures et de compétences
- Renforcer le leadership industriel de l'UE dans les technologies de pointe et les chaînes de valeur stratégiques pour atteindre les objectifs à l'horizon 2050 ainsi que pour exploiter pleinement le potentiel d'emplois
- Soutenir l'adoption des produits industriels pauvres en carbone en développant des modèles économiques viables et en créant des marchés leaders
- Combler le manque d'investissement afin d'accélérer le déploiement des technologies et des infrastructures nécessaires

³ EEA, "The EU Emissions Trading System in 2020: trends and projections », <https://www.eea.europa.eu/publications/the-eu-emissions-trading-system-1>

⁴ Voir prise de position d'industriAll Europe « Pacte vert pour l'Europe : feuille de route pour 2030 » : https://news.industrial-all-europe.eu/content/documents/upload/2020/11/637418363805326269_EN%20-%20Green%20Deal%20-%20Europe's%20Green%20Deal%20mapping%20the%20route%20to%202030.pdf

⁵ L'analyse détaillée de 2018 de la Commission européenne pour étayer la Communication « Une planète propre pour tous » insiste par exemple sur le fait que concernant le secteur de l'acier, la plupart des technologies de décarbonation profonde discutées dans cette section ont un faible niveau de maturité technologique et qu'elles conduiront à une augmentation très significative de la consommation d'électricité. Voir pages 345-46 : https://ec.europa.eu/clima/sites/default/files/docs/pages/com_2018_733_analysis_in_support_en_0.pdf

- Assouplir les règles de l'UE relatives aux aides d'État pour permettre aux autorités publiques de mieux soutenir la transformation des industries
- Garantir des conditions de concurrence équitables entre les producteurs européens et leurs concurrents
- Augmenter les ressources du Fonds pour une transition juste et d'autres fonds disponibles pour soutenir les travailleurs dans les régions et les secteurs les plus durement touchés par la décarbonation
- Impliquer les syndicats dans la préparation de la révision de la politique climatique de l'UE et promouvoir la participation des travailleurs pour faire face aux conséquences de cette législation pour les travailleurs aux niveaux régional, national, sectoriel et de l'entreprise

En 2019, le groupe de haut niveau sur les industries à forte intensité énergétique a publié son « *Masterplan pour une transformation compétitive des industries à forte intensité énergétique de l'UE en faveur d'une économie circulaire climatiquement neutre à l'horizon 2050* ». Avec d'autres parties prenantes majeures de l'industrie, industriAll Europe a participé activement à la préparation de ce rapport qui devrait servir de base pour concevoir cette stratégie et notamment pour créer des marchés leaders pour les produits bas carbone à travers des mesures appropriées (par ex. marchés publics, contrats pour la différence), pour développer davantage les infrastructures nécessaires (par ex. réseau d'électricité, infrastructures pour l'énergie et du transport) ou pour booster l'innovation à travers un soutien supplémentaire.

2. Objectif de réduction des émissions dans le SEQE et facteur de réduction linéaire

La révision de la législation climatique de l'UE vers un objectif de -55 % doit reposer sur des évaluations d'impact sectorielles à l'horizon 2030 afin d'identifier ce qui est réalisable dans la prochaine décennie dans les secteurs concernés. Il faut garder à l'esprit que de nombreux secteurs industriels ne peuvent pas suivre une trajectoire de réduction des émissions linéaire avec les technologies actuellement utilisées. La décarbonation de ces secteurs passera par le déploiement de technologies innovantes. De même, les investissements importants qui sont nécessaires pour transformer les installations dans ces secteurs requièrent un haut niveau de confiance dans des technologies qui ne sont pas encore arrivées à maturité, et 2030 est à moins d'un cycle d'investissements à compter d'aujourd'hui. En conséquent, toute révision des instruments réglementaires impactant un secteur devrait d'abord clarifier le niveau de maturité des technologies innovantes possibles pour décarboner le secteur concerné ainsi que le temps et les investissements nécessaires à la généralisation de leur utilisation. La décarbonation de nombreux secteurs nécessitera également un investissement massif dans la production d'électricité bas carbone et dans les infrastructures nécessaires. Décider d'une révision des instruments climatiques de l'UE à l'horizon 2030 sans avoir une idée précise de ce qui est possible dans les différents secteurs pourrait menacer les chaînes de valeur industrielles et les emplois qui en dépendent. Une telle approche serait une grave erreur stratégique qui affaiblirait la nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe.

Le SEQE de l'UE a certainement un rôle à jouer dans la poursuite de la décarbonation de la production d'énergie, mais il ne peut pas être considéré comme le principal moteur de réduction des émissions,

notamment pour les industries à forte intensité énergétique. La présomption qu'en théorie, un SEQE renforcé entraînerait des investissements à cause d'un prix du carbone beaucoup plus élevé ignore complètement la diversité des situations dans les secteurs. Selon les études disponibles, adapter le SEQE de l'UE au scénario des -55 % signifierait que la réduction annuelle des émissions passerait de 2,2 % à 3,7%.

Une modification aussi brutale pose de nombreuses questions fondamentales pour les industries à forte intensité énergétique. IndustriAll Europe n'acceptera pas des mesures purement idéologiques qui déconnecteraient le SEQE de la réalité de nombreux secteurs industriels. Le SEQE de l'UE doit être réformé de manière à éviter tout changement perturbateur pour l'industrie et à prendre dûment compte l'impact de la récession économique actuelle ainsi que les difficultés concurrentielles déjà présentes (surcapacité sur les marchés mondiaux et distorsion de la concurrence sur le marché de l'UE en raison des entreprises d'Etat dans des pays tiers et les subventions étrangères). Une révision du SEQE de l'UE qui augmenterait le prix du carbone doit être accompagnée simultanément de toutes les mesures nécessaires pour éviter les fuites de carbone, y compris un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (voir ci-après).

IndustriAll Europe soutient des mesures qui réduisent la volatilité des prix afin de créer un encouragement significatif à investir dans les technologies réduisant les émissions lorsque les prix baissent tout en évitant les chocs perturbateurs pour les industries couvertes par le SEQE lorsque les prix augmentent fortement sur une courte période. La révision de la Réserve de stabilité du marché devrait être envisagée en priorité pour résoudre ce problème de volatilité puisqu'elle pourrait rendre d'autres mesures inutiles. Dans cette optique, un corridor pour le prix du carbone serait une option intéressante à envisager pour gérer des prix trop bas ou trop hauts du carbone, mais il serait plus judicieux au niveau de l'UE pour garantir des conditions de concurrence égales dans les Etats membres et éviter une fragmentation du système.

3. Périmètre du SEQE

IndustriAll Europe n'est pas en faveur de l'extension du SEQE à d'autres secteurs, comme proposé par la Commission européenne. La tarification du carbone peut être un encouragement supplémentaire à décarboner des secteurs tels que le transport routier et les bâtiments, mais le SEQE de l'UE n'est pas le meilleur instrument pour atteindre cet objectif.

Inclure un trop grand nombre de secteurs avec des caractéristiques complètement différentes dans le SEQE de l'UE pourrait affaiblir son efficacité (risque de lacunes, manque de clarté sur le prix du carbone et le plafond). Considérant qu'il aura fallu 15 ans et 4 réformes pour mettre en place le système actuel et que la phase IV n'a débuté qu'en janvier 2021, nous pensons qu'il est inapproprié de le remanier complètement en intégrant de nouveaux secteurs si différents de ceux qui sont déjà dans le système. L'extension du SEQE pourrait nuire à certains secteurs. Pour initier des changements dans des secteurs tels que le transport routier, le prix du carbone devrait être si élevé qu'il menacerait des secteurs aux prises avec des marges de profit minces et une concurrence féroce tels que l'acier et les métaux de base.

Pour les secteurs à inclure dans un SEQE élargi, tels que le transport routier, il existe déjà une série d'instruments (normes CO₂, Euro VI, et dans une certaine mesure la directive sur les énergies renouvelables) et les inclure dans le SEQE pourrait poser des problèmes de cohérence.

Inclure le transport routier et les bâtiments (et donc le chauffage) dans le SEQE entraînera des effets distributifs préjudiciables aux ménages à faibles revenus, notamment dans les régions les plus pauvres d'Europe.

Même si mettre en place un SEQE à part spécifique pour le transport routier et les bâtiments est une option de décarbonation sérieuse qui est plus judicieuse qu'une simple extension du SEQE, cela nécessiterait une différenciation régionale puisque le prix du carbone ne peut pas être le même dans toute l'UE étant donné les différents contextes et niveaux de prospérité. Une énergie abordable (notamment pour l'électricité et le chauffage) est une condition fondamentale pour la cohésion sociale et il en va de même pour la mobilité. Un SEQE de l'UE couvrant le transport routier et les bâtiments aggraverait les inégalités alors que certaines régions sont aux prises avec de hauts niveaux de précarité énergétique.

Toutes ces raisons plaident en faveur de laisser les autorités nationales décider du prix du carbone pour le transport routier et les bâtiments. La directive sur la taxation de l'énergie peut servir de base pour une taxation minimum sur le carbone en Europe ainsi que pour la coordination nécessaire afin d'éviter des pratiques qui entraveraient le bon fonctionnement du marché intérieur de l'UE.

Pour ce qui est du transport maritime, il n'existe actuellement pas d'alternative convaincante à son inclusion dans le SEQE, étant donné le manque de progrès significatifs au niveau international pour parvenir à un accord mondial (IMO et UNFCCC) de lutte contre les émissions du secteur. Le travail sur une politique industrielle pour le secteur de la construction navale doit toutefois se poursuivre afin de pouvoir construire des navires à zéro émission et les carburants qui seront nécessaires pour atteindre à temps la neutralité climatique. Il est également nécessaire de s'assurer que les chaînes de valeur internationales qui requièrent le transport de marchandises par voies navigables ne seront pas lésées.

4. Recettes des mises aux enchères

La vente aux enchères du SEQE a généré 57 milliards d'euros de 2012 à 2020, et plus de 14 milliards d'euros en 2019⁶.

L'utilisation des recettes devrait apporter un soutien supplémentaire à l'action en faveur du climat, y compris aux investissements pour transformer les installations dans les secteurs couverts par le SEQE. Une réforme du SEQE devrait accroître les ressources du Fonds pour l'innovation et du Fonds pour la modernisation. L'accès à ces fonds doit être subordonné à l'engagement d'investir et de maintenir les emplois en Europe. De même, l'accès à ces fonds devrait être en ligne avec la prochaine initiative de

⁶ https://ec.europa.eu/clima/sites/clima/files/news/docs/com_2020_740_en.pdf

l'UE pour traiter les problèmes identifiés dans le Livre blanc de la Commission européenne de 2020 sur les « Subventions étrangères au sein du marché unique ».⁷

Des mesures de soutien aux travailleurs de régions impactées par la décarbonation devraient également être la priorité. Avec la réforme du SEQE, les recettes de la mise aux enchères devraient servir à compléter les ressources limitées du Fonds pour une transition juste (17,5 milliards d'euros pour 2021-2027).

En cas de fermeture des centrales à combustibles fossiles, l'annulation obligatoire des quotas pour un montant correspondant serait logique pour éviter un surplus dans le système et limiter le risque de comportement spéculatif des entreprises. Une autre option serait de mettre de côté ces quotas - ou au moins une partie – pour accroître les ressources des Fonds existants dans le SEQE (innovation et modernisation) et du Fonds pour une transition juste.

Les Fonds du SEQE pourraient jouer un rôle dans la création de marchés leaders pour les produits sobres en carbone, par exemple à travers le financement de contrats pour la différence pour des produits sobres en carbone.

Les recettes du SEQE ne devraient pas représenter une importante source de financement propre pour le budget de l'UE ou pour le remboursement du programme NGUE. Le SEQE doit être conçu de façon à encourager les investissements dans des technologies plus propres dans les secteurs concernés et il ne doit pas servir à générer des ressources financières qui combleront le budget de l'UE. IndustriAll Europe soutient d'autres options quant aux ressources propres de l'UE ou la promotion d'une taxation équitable en Europe⁸.

5. Fuite de carbone

Pour industriAll Europe, un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) doit accompagner la révision du cadre d'action pour le climat de l'UE dans le cadre du Paquet « Fit to 55% ». IndustriAll Europe soutient un MACF qui soit compatible avec les règles de l'OMC et qui garantisse des conditions de concurrence égales entre les producteurs domestiques de l'UE et leurs concurrents sur les marchés de l'UE et mondiaux. Lier le MACF à la révision de la directive sur le SEQE est l'option privilégiée par industriAll Europe car elle offrirait une plus grande certitude d'atteindre les objectifs à temps que les options reposant sur des procédures décisionnelles sur les questions de taxation qui requièrent l'unanimité des Etats membres. Un MACF devrait se concentrer en priorité sur les secteurs qui ont réellement besoin d'un tel système pour limiter le risque de fuite de carbone. Etablir une liste complète nécessitera une évaluation approfondie des modèles économiques sectoriels, mais les secteurs avec des émissions élevées – en raison de la consommation d'énergie ou des processus – et exposés à une concurrence féroce sur les marchés de l'UE et mondiaux devraient être une priorité. Sans préjuger de la liste finale, des secteurs tels que l'acier et les métaux de base, le

⁷ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1070

⁸ Voir Manifeste d'industriAll Europe pour les élections européennes de 2019

ciment, les fertilisateurs, l'électricité⁹ seront les secteurs les plus évidents à couvrir par le MACF. Afin de maîtriser les changements technologiques, réglementaires et sur le marché, le MACF devrait être dynamique et son périmètre devrait être révisé régulièrement.

Pour limiter le risque de délocalisation des activités de fabrication en aval de la chaîne de valeur, le MACF devrait également s'appliquer aux produits intermédiaires et finis. Un MACF qui conduirait à l'externalisation d'activités industrielles d'assemblage ou de finition serait une menace inacceptable pour l'emploi dans les industries et serait en contradiction avec la stratégie industrielle de l'UE. Mais pour réduire les coûts administratifs et garder le système gérable concernant ces biens, le MACF devrait cibler uniquement des composants avec une empreinte carbone élevée.

Un MACF devrait compléter les mesures existantes pour réduire le risque de fuite de carbone. L'allocation gratuite de quotas et les aides d'Etat pour compenser les coûts indirects du SEQE sur les industries électro-intensives doivent être maintenues tant que des produits industriels climatiquement neutres ne sont pas disponibles et concurrentiels. Il faut d'abord savoir à quoi ressemblera le MACF et quel sera son impact en pratique avant de décider d'un éventuel changement de système.

Il convient également d'examiner les options de combiner un MACF et les mécanismes existants contre la fuite de carbone. S'il repose sur des référentiels de produits du SEQE, un MACF peut être compatible avec un système d'allocations à titre gratuit. Si des importateurs atteignant le référentiel des 10% des installations les plus performantes sont exclus du MACF, et si les autres importateurs doivent payer un montant équivalent à ce que des producteurs domestiques avec des performances similaires de CO2 auraient payé pour acquérir des quotas d'émissions, les producteurs de l'UE et les importateurs sont sur un pied d'égalité en termes de tarification du carbone.

Il faut également souligner que le système d'allocation à titre gratuit donne une certaine flexibilité sectorielle au système puisque les référentiels 52+2, calculés sur la base des installations industrielles les plus performantes, adaptent le système aux spécificités des divers secteurs. L'abandon progressif des allocations à titre gratuit mettrait fin à cet élément de différenciation sectorielle. De plus, l'allocation à titre gratuit atténue l'impact du SEQE sur la compétitivité des industries en aval. La suppression des allocations à titre gratuit signifie que les entreprises devront acheter leurs quotas aux enchères, et le MACF leur permettra de répercuter le coût sur leurs clients. Avec un prix du carbone en hausse, une suppression rapide des quotas gratuits aurait un effet perturbateur sur l'industrie de l'UE au-delà du périmètre du SEQE de l'UE.

Avant de changer le cadre de protection contre la fuite de carbone, l'impact des différentes options sur les industries exportatrices de l'UE doit être évalué avec attention. La compétitivité des produits les plus importants exportés par l'UE (tels que la machinerie et les équipements, les véhicules motorisés, les produits pharmaceutiques ou les produits chimiques) pourrait être sapée de manière

⁹ L'objectif est d'éviter d'importer de l'électricité produite dans des pays tiers à partir de sources intenses en carbone.

significative par une fin brutale du système d'allocation de quotas gratuits associée à une augmentation soudaine des tarifs du carbone dans le SEQE de l'UE.

Cependant, même si une protection contre la fuite de carbone est nécessaire, elle ne doit pas être conçue d'une manière qui décourageraient les entreprises d'investir dans des technologies plus propres. La révision du SEQE de l'UE devrait explorer comment subordonner l'allocation de quotas à titre gratuit et les aides d'Etat à des investissements pour le déploiement de technologies climatiquement neutres dans l'UE. L'allocation à titre gratuit et les aides d'Etat doivent être considérées comme un soutien fourni par les autorités publiques et financées avec de l'argent public, et elles ne devraient pas être accordées sans rien en retour aux entreprises. Elles devraient être données en contrepartie d'investissements dans la transformation des installations industrielles européennes afin de les rendre compatibles avec la neutralité climatique ainsi qu'en contrepartie de garanties de l'emploi. Il faudra procéder d'une manière qui tient compte des différents contextes dans les pays et les régions de l'UE afin d'éviter les changements perturbateurs dans les régions et les secteurs où il est plus difficile de générer des investissements bas carbone.

Une compensation des coûts indirects doit être envisagée dans un contexte plus large que le débat sur le MACF. Une énergie abordable, fiable et décarbonée est cruciale pour la compétitivité des industries européennes. Quels que soient les facteurs de l'augmentation des coûts, les Etats membres devraient être autorisés à les compenser en respectant les règles relatives aux aides d'Etat et en évitant la fragmentation du marché intérieur. Les prix de l'électricité pour les industries ont augmenté en moyenne de 9,3 % (termes nominaux) dans l'UE de 2002 à 2019, avec des différences significatives entre les Etats membres¹⁰.

IndustriAll Europe soutient un cadre pour la fuite de carbone conçu de manière à garantir des conditions de concurrence équitables et à permettre des mesures transformatrices dans l'UE et ses partenaires commerciaux. IndustriAll Europe s'oppose tout particulièrement à des solutions qui auraient pour conséquence une désindustrialisation et des pertes d'emploi dans des pays européens non-membres de l'UE. IndustriAll Europe ne soutient pas les mesures protectionnistes qui mettraient en concurrence les travailleurs les uns contre les autres. IndustriAll Europe soutient un commerce équitable et réglementé ainsi qu'une politique climatique basée sur une transition juste visant à transformer les industries en ne laissant personne pour compte, en Europe et au-delà.

¹⁰ voir ACER, MMR 2019

P.18 https://www.acer.europa.eu/Official_documents/Acts_of_the_Agency/Publication/ACER%20Market%20Monitoring%20Report%202019%20-%20Energy%20Retail%20and%20Consumer%20Protection%20Volume.pdf